

Gestion comptable

Gestion sociale

Conseil

Audit

SOBRECOMO MORLAIX

Direction et siège social

26 allée Saint François
Saint-Martin-des-Champs
BP 87414
29674 **Morlaix Cedex**

T 02 98 88 04 48

F 02 98 63 39 79

*contact.morlaix
@sobrecomo.fr*

Siret : 637 120 809 000107

SOBRECOMO LESNEVEN

1 avenue Fernand Le Corre

BP 19

29260 **Lesneven**

T 02 98 83 16 06

F 02 98 83 08 92

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00081

SOBRECOMO GUIPAVAS

160 rue Robert Schuman

ZAC de Prat-Pip Sud

29490 **Guipavas**

T 02 29 02 97 02

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00135

*Site internet :
www.sobrecomo.fr*

SA au capital
de 130.830 €
TVA : FR 40 637 120 809

« Réseau d'Echanges et de Services aux Associations de Morlaix »

ASSOCIATION

7, place du Dossen

29600 MORLAIX

RAPPORTS DE SOBRECOMO MORLAIX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Représentée par Mme Ingrid PLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE
COMPTABLE
INSCRITE
AU TABLEAU
DE L'ORDRE
RÉGION
BRETAGNE

Mesdames, Messieurs les Membres
Du Réseau d'Echanges et de Services
aux Associations de Morlaix

7, place du Dossen

29600 MORLAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau d'Echanges et de Services aux Associations de Morlaix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits Caractéristiques de l'Exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact du Covid19 sur les comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les

mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Morlaix,
Le 20 juin 2021.

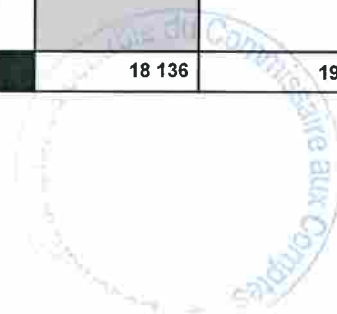
SA SOBRECOMO
Commissaire aux Comptes
Représentée par Ingrid PLE



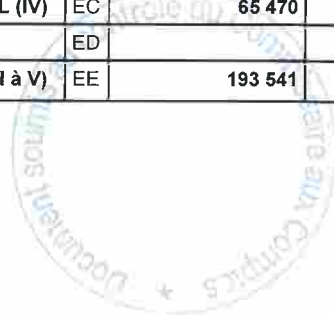
Actif immobilisé		Du 01/01/2020 au 31/12/2020		Net	Net
		Brut	Amortis., prov.		
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB				
Frais de recherche et développement	AD				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 229	7 229		
Fonds commercial (1)	AH				
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outil. industriels	AR				
Autres immobilisations corporelles	AT	13 067	10 907	2 160	
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU				
Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières *	BH				
TOTAL (I)	BJ	20 296	18 136	2 160	

Actif circulant		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés *	BX	11 635		11 635	
Autres créances	BZ	75 228		75 228	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD				
Disponibilités	CF	104 374		104 374	

Comptes de régularisation		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance *	CH	144		144	
TOTAL (II)	CJ	191 382		191 382	
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Écarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	211 677	18 136	193 541	



Capitaux propres		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Capital social ou individuel * (dont versé.....)		DA	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecart de réévaluation * (dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale		DD	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées *		DF	
Autres réserves		DG	45 549
Report à nouveau		DH	29 546
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	4 036
Subvention d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)		DL	79 131
Autres fonds propres		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	48 940
TOTAL (III)		DR	48 940
Dettes		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		DU	
Emprunts et dettes financières divers		DV	
Avances et acomptes reçues sur commande en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 934
Dettes fiscales et sociales		DY	13 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	46 703
Produits constatés d'avance		EB	
TOTAL (IV)		EC	65 470
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	193 541



OCCURRENCE DES COMPTES

Compte	Libellé	Occurrence
428300000	Dettes prov.prime précarité	0
438300000	Charges sociales s/prime preca	0
580000000	Virements Internes	0



Produits d'exploitation		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue	FF	26 986	
Biens	FI		
Services			
Chiffres d'affaires nets *	FL	26 986	
Production stockée *	FM		
Production immobilisée *	FN		
Subventions d'exploitation	FO	168 730	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	507	
Autres produits (1)	FQ	4 080	
Total des produits d'exploitation (I)	FR	200 303	
Charges d'exploitation		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV		
Autres achats et charges externes (3) *	FW	78 096	
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	1 443	
Salaires et traitements *	FY	74 730	
Charges sociales	FZ	20 280	
Sur actif immobilisations	GA	1 167	
- dotations aux amortissements *	GB		
- dotations aux provisions	GC		
sur actif circulant : dotations aux provisions	GD		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GE	1 440	
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)	GF	177 156	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	23 147	
Opérations en commun		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Produits financiers de participation (5)	GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	346	
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers (V)	GP	346	
Charges financières		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR		
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières (VI)	GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	346	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	23 493	

Produits exceptionnels		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 480	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	18 843	
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	22 323	
Charges exceptionnelles		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	1 980	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	39 800	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	41 780	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	- 19 457	
Rubriques		Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	222 971	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	218 936	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	4 036	



ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, Conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance de l'exercice

et conformément aux règles retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée d'usage
- La provision pour indemnité de fin de carrière du personnel employé par l'association correspond aux sommes potentiellement acquises par les salariés à la date de clôture des comptes annuels. Toutefois il n'est pas financièrement constitué de réserve pour assurer le paiement éventuel de ces indemnités.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 229			7 229
Immobilisations Corporelles	13 067			13 067
Immobilisations financières				
Total	20 296			20 296

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 229			7 229
Immobilisations Corporelles	10 294	613		10 907
Immobilisations financières				
Total	17 523	613		18 136

Créances représentées par des effets de commerce :

Clients.....	néant	
Autres créances.....	néant	

Etats des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	191 382	191 382	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....		
Clients et comptes rattachés.....		
Autres créances.....	75 228	
Disponibilités		

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir :

	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées.....		
Frais d'acquisition des immobilisations.		
Charges à étaler.....		

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementée.....				
Provisions pour IFC et fonds dédiés.	26 543	41 240	18 843	48 940
Provisions pour dépréciation....				
Total.....	26 543	19 645	14 440	48 940

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs	4 934	4 934		
Dettes fiscales et sociales.....	13 833	13 833		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....				
Produits constatés d'avance.....				
Total	18 767	18 767		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

NOTE SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs	2 691
Dettes fiscales et sociales.....	9 334
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de L'entreprise.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles.....néant

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable bien donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunt.....néant

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Location longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Autre informations significatives

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en tant que tel au passif du bilan, puis elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'amortissement des biens dont elle a permis le financement.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE



Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure à la situation :

- La valeur comptable des actifs et passifs
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Le chiffre d'affaires

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le COVID 19. Cette décision a eu un impact significatif sur l'activité de notre entreprise qui se poursuit.

Dans ce contexte, la Société a mis en place les actions suivantes :

Déploiement de l'activité partielle pour 2 salariés

Du télétravail pour les 3 salariés

La structure était fermée.



Gestion comptable

Gestion sociale

Conseil

Audit

SOBRECOMO MORLAIX

Direction et siège social

26 allée Saint François
Saint-Martin-des-Champs
BP 87414
29674 **Morlaix Cedex**

T 02 98 88 04 48

F 02 98 63 39 79

*contact.morlaix
@sobrecomo.fr*

Siret : 637 120 809 006107

SOBRECOMO LESNEVEN

1 avenue Fernand Le Corre
BP 19
29260 **Lesneven**

T 02 98 83 16 06

F 02 98 83 08 92

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00081

SOBRECOMO GUIPAVAS

160 rue Robert Schuman
ZAC de Prat-Pip Sud
29490 **Guipavas**

T 02 29 02 97 02

*contact.lesneven
@sobrecomo.fr*

Siret : 637120 809 00115

**« RESEAU D'ECHANGES ET DE SERVICES
DES ASSOCIATIONS DE MORLAIX »**

ASSOCIATION

7 place du Dossen

29600 MORLAIX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOBRECOMO MORLAIX

Représentée par Mme Ingrid Plé

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE
COMPTABLE
INSCRITE

AU TABLEAU
DE BREVET

RESAM MORLAIX – 31/12/2020

RÉGION
BRETAGNE

if

**Mesdames et Messieurs les adhérents
De la MJC de Morlaix
7, Place du Dossen
29600 MORLAIX**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,
Les membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

- **Convention avec la ville de Morlaix**

Personne concernée : Jean Paul VERMOT, Maire de la ville de Morlaix et membre de droit du CA du RESAM ;

Modalités : La ville de Morlaix soutient les missions d'échange entre les associations que soutient le RESAM.

La subvention de fonctionnement versée par la ville de Morlaix à la MJC s'élève à 3 600 € pour l'année 2020.

- **Convention avec la ville de Morlaix**

Personne concernée : Maryse TOCQUER, Vice-Présidente Morlaix Communauté et membre de droit du CA du RESAM ;

Modalités : Morlaix Communauté soutient les missions d'échange entre les associations que soutient le RESAM.

La subvention de fonctionnement versée par la ville de Morlaix au RESAM s'élève à 28 000 € pour l'année 2020.

A Morlaix,
Le 2 juin 2021

SA SOBRECOMO MORLAIX
Commissaire aux Comptes
Représentée par Ingrid PLE

